

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 6 (1870)

**Heft:** 16

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NÉUCHATEL.

6<sup>me</sup> année.

15 AOUT 1870.

N<sup>o</sup> 16.



# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMAND

et paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

---

SOMMAIRE.—Littérature éducative : Les Avis de M<sup>me</sup> de Lambert.—Réélection périodique des instituteurs.—Correspondance fribourgeoise.—Nécrologie.—Poésie de l'enfance.—Partie pratique.—Chronique scolaire.

---

### Littérature éducative.

*Les avis de M<sup>me</sup> de Lambert grande dame lettrée du siècle de Louis XIV.*

« Les avis de Madame de Lambert sont comme un chapelet de maximes ; mais chaque grain de ce chapelet est une perle.

Alexandre VINET. »

Les Avis de M<sup>me</sup> de Lambert sont certainement une des œuvres didactiques les plus remarquables qu'à vu éclore cette époque de transition qui s'ouvre avec la dernière période du XVII<sup>e</sup> siècle et finit avant la première moitié du siècle suivant. On trouve dans cet écrit un grand nombre de conseils dictés par l'expérience du monde, unie à un ju-

gement sain et à la sollicitude vigilante d'une mère de famille. L'extrait étendu des Avis de M<sup>me</sup> de Lambert qu'a donné M. Vinet dans sa Chrestomathie nous a même paru assez instructif pour que nous ayons cru devoir le faire apprendre par cœur aux jeunes filles et en faire avec elles l'objet d'un commentaire embrassant à la fois l'expression et la pensée. Quelques grains de ce chapelet cependant nous ont paru être d'un moins pur métal que les autres et sentir un peu l'alliage ou la composition. Mais au lieu d'épiloguer dans le vague, mieux vaut aborder directement notre sujet.

Les Avis de M<sup>me</sup> de Lambert, dans l'extrait de M. Vinet, touchent à presque toutes les questions de la vie d'une femme. Religion, bonheur, vertu, économie, emploi du temps, instruction, lectures, manière de juger des choses et des personnes, manière de vivre en société, avec ses égaux, ses inférieurs, tout cela fait l'objet d'un entretien animé, substantiel, toujours sensé, souvent lumineux, semé de pensées tantôt fines et judicieuses, tantôt fortes et profondes. On y sent bien la femme supérieure dont l'esprit le plus doctement spirituel et le plus discrètement sceptique de son temps, Fontenelle disait : « Le salon de M<sup>me</sup> de Lambert était le seul, à peu d'exceptions près, qui se fût préservé de la maladie épidémique du jeu ; » le seul où l'on se trouvât pour parler raisonnablement les uns aux autres et même avec esprit selon l'occasion. »

Je regrette de ne pouvoir donner ici l'analyse complète de cette conversation nourrie et spirituelle, mais je dois me borner et me propose de n'aborder que ce qui rentre dans mon cadre comme l'emploi du temps, l'instruction des jeunes personnes et quelques autres points relatifs à l'éducation intellectuelle ou morale.

« Il est bon, dit M<sup>me</sup> de Lambert, que les jeunes personnes s'occupent de sciences solides. » Par sciences solides, elle entend d'abord l'étude de l'histoire. « L'histoire grecque et romaine, dit M<sup>me</sup> de Lambert, élève l'âme, nourrit le courage par les grandes actions qu'on y voit. »

A l'histoire étrangère, l'auteur dont nous parlons veut qu'on y joigne l'histoire nationale. « Il n'est pas permis, dit-elle, d'ignorer l'histoire de son pays. » Cela n'est pas permis, sans doute, mais cependant on se le permet tous les jours, même dans les pays républicains, où la femme est censée exercer une plus grande action sur la vie nationale que dans les Etats monarchiques.

Par sciences solides, M<sup>me</sup> de Lambert entendait encore la philosophie.

« Je ne blâmerais pas même un peu de philosophie, surtout de la nouvelle, si on en est capable. Elle vous met de la précision dans l'esprit, démêle vos idées et vous apprend à penser..... »

La nouvelle philosophie, celle que recommande ici M<sup>me</sup> de Lambert, est sans doute celle de Descartes qu'avaient adopté Bossuet et Fénelon et dont le dernier interprète éloquent fut le jésuite Guénard dont on peut lire dans la Chrestomathie de Vinet le lumineux discours sur l'esprit philosophique, couronné par l'Académie française en 1755.

Il est bien difficile aujourd'hui de trouver un Cours de philosophie qui convienne aux jeunes filles. Franchement d'ailleurs, je ne crois pas ce Cours spécial bien nécessaire, si l'on enseigne comme on doit enseigner. Une bonne méthode, c'est-à-dire l'habitude de raisonner ce qui doit l'être et de s'arrêter aux choses qui demandent à être examinées et approfondies, peut tenir lieu de logique et de philosophie aux jeunes personnes qui ne suivraient pas un enseignement donné *ex professo* sur ces matières.

Par études solides M<sup>me</sup> de Lambert entend aussi la morale. « A force, dit-elle, de lire Pline, Cicéron, on prend du goût pour la vertu. On n'aime point à voir ce qui nous accuse et nous condamne toujours. »

Les jeunes personnes et les dames même assez sérieuses pour trouver plaisir à la lecture de Pline et de Cicéron sont rares. Mais il y aura déjà beaucoup de gagné pour l'éducation morale si on obtient d'elles une lecture attentive de l'admirable traité des Devoirs de l'homme, de Silvio Pellico.

M<sup>me</sup> de Lambert trouve des inconvénients à la lecture des poètes et a grand'peine à faire une exception en faveur des belles tragédies de Corneille et Racine. « Les meilleures, dit-elle, vous donnent des leçons de vertus et vous laissent l'impression du vice. »

Ce jugement est un peu outré et, suivi à la lettre, fermerait purement et simplement l'entrée de la poésie dramatique à la jeunesse.

L'illustre archevêque de Cambrai était moins sévère que la grande dame. « Je leur permettrais aussi, dit-il dans son traité de l'*Education des Filles*, la lecture des ouvrages d'éloquence et de poésie, si je voyais qu'elles en eussent le goût et que leur jugement fût

» assez solide pour se borner au véritable usage de ces choses.  
» Mais je craindrais d'ébranler trop les imaginations vives et je vou-  
» drais en cela une exacte sobriété. »

Si les livres de poésie ont des inconvénients aux yeux de M<sup>me</sup> de Lambert, on peut se faire une idée de son jugement sur les romans.

« La lecture des romans est plus dangereuse, ils mettent du faux dans l'esprit. Le roman, n'étant jamais pris sur le vrai, allume l'imagination, affaiblit la pudeur et met le désordre dans le cœur, et pour peu qu'une jeune personne ait de la disposition à la ténèbre, hâte et précipite son penchant. »

Et cependant, tout en condamnant ainsi en principe la lecture des romans, elle recule devant une interdiction absolue et se borne à dire : « Je ne voudrais pas qu'on en fit un grand usage. »

Il est à remarquer qu'à l'époque où vivait M<sup>me</sup> de Lambert, la littérature romanesque n'avait guère produit en fait de chefs-d'œuvre que des compositions dans le genre par trop sentimental auquel cette noble dame fait allusion dans ce passage, où des peintures hasardées, où la liberté du pinceau est unie à la gaieté railleuse et sceptique comme dans Gilblas.

La littérature romanesque n'avait encore produit ni les *Fiancés* de Manzoni, le plus beau roman peut-être du siècle actuel, ni les chroniques de Walter-Scott, que

« La main du tendre enfant peut ouvrir au hasard  
» Sans qu'un mot corrupteur étonne son regard. »

ni ces excellents romans populaires de Pestalozzi, de Gotthelf, de Souvestre, ni les délicieuses nouvelles de Maistre et de Töpfer, ni les romans religieux du cardinal Wiesemann ou les récits philanthropiques, moraux et vraiment nationaux et populaires de Madame Beecher-Stowe, Henri Conscience, Erckmann-Chatrian etc., etc.

Mais en dépit de tout cela, M<sup>me</sup> de Lambert a raison. Le roman, par cela même qu'il est un roman, met du faux dans l'esprit. La lecture passionnée, exclusive, continue des romans a pour résultat nécessaire d'amoindrir et souvent même de détruire complètement le goût des lectures solides. En second lieu, une autre conséquence de cette lecture exclusive des romans, c'est de donner le dégoût de la vie réelle, de toutes les choses positives et de tout ce qui attache et lie au devoir. Pas d'esprit plus faussement sentimental que celui des femmes qui ont eu le malheur de faire

leur éducation dans les romans. C'est à cette classe respectable par le nombre sinon par les vertus domestiques qu'appartiennent les personnes si sensibles aux malheurs imaginaires des héros de théâtre et si peu tendres pour les souffrances réelles de leur entourage.

Au reste, comme pour la poésie, M<sup>me</sup> de Lambert ne condamne que le trop grand usage, l'abus, en quelque sorte. Mais elle n'a garde de proscrire entièrement la lecture des romans et donne contre toutes les défenses absolues une raison excellente : « Toutes défenses bles- » sent la liberté et augmentent le désir. »

C'est par le raisonnement et la persuasion qu'il faut arriver à pré-munir les jeunes personnes contre le danger de trop céder à l'en-traînement de l'imagination, la *fée du logis*, sans doute, mais qui en est aussi, comme on sait, *la folle*.

« Si vous pouvez gouverner votre imagination, dit à ce sujet M<sup>me</sup> de Lambert, ce sera une grande avance pour votre perfection et pour votre bonheur. Spectacles, habits, romans et sentiment, tout cela est de l'empire de l'imagination. »

Un bien sage conseil que donne M<sup>me</sup> de Lambert aux jeunes personnes et que l'on peut très utilement rappeler de temps en temps aux personnes plus âgées des deux sexes, c'est de ne pas juger trop précipitamment quand il y va de l'honneur ou de la réputation d'autrui. « N'écoutez pas les calomnies ; résistez même aux premières apparences et ne vous pressez jamais de condamner. Songez qu'il y a des choses vraisemblables sans être vraies, comme il y en a de vraies qui ne sont pas vraisemblables. Il faudrait, dans les jugements particuliers, imiter l'équité des jugements solennels. Jamais les juges ne décident sans avoir examiné, écouté et confronté les témoins avec les intéressés. »

En femme du grand siècle, M<sup>me</sup> de Lambert faisait grand cas de la politesse et l'appelle « un supplément de la vertu. » « Je crois, ajoute-t-elle, qu'elle est un des plus grands biens de la société, puisqu'elle contribue le plus à la paix.... L'exacte politesse défend qu'on éteale avec hauteur son esprit et ses talents. Il y a aussi de la dureté à se montrer heureux à la vue de certains malheurs. »

C'est sagement et noblement pensé. La politesse, hélas ! n'est guère de mise dans certaines sociétés. Au moindre mécontentement, à la moindre contrariété, on éclate en paroles désagréables quand elles ne sont pas grossières. Quant à l'attention de cacher son bon-

heur devant ceux qui souffrent, c'est une délicatesse d'âme dont parmi les enrichis et les parvenus de nos jours bien peu sont capables.. Il est positif qu'à l'égard de la politesse et du savoir-vivre il y a recul plutôt que progrès dans les classes aisées de la société.

Parlant des qualités qu'il faut apporter dans le commerce du monde, M<sup>me</sup> de Lambert conseille d'éviter le caractère plaisant et le fait dans des termes qui doivent faire réfléchir tout esprit porté à la causticité et à la plaisanterie : « C'est toujours, dit-elle, un mauvais personnage, et *rarement en le faisant se fait-on estimer*. Il faut, quand on parle, plaire ou instruire. »

Mais que dire du conseil que donne M<sup>me</sup> de Lambert quand elle ajoute : « Approuvez, mais admirez rarement. *L'admiration est le partage des sots.* »

Il s'agit sans doute ici de la figuré à faire en société et non point des ouvrages d'esprit. Car alors qui pourrait reconnaître dans la grande dame auteur une femme vraiment distinguée et supérieure? Si admirer trop facilement est d'un niais, ne rien admirer est certainement d'un imbécile ou d'un homme blasé. On a vu souvent et on voit tous les jours des esprits orgueilleux refuser leur admiration à une œuvre ou à une personne qui la mérite, afin de se donner un air de supériorité sur tout ce qui les environne. Mais M<sup>me</sup> de Lambert a évidemment trop de jugement pour nous proposer ces petits esprits pour exemples. Toutefois ne rien admirer et n'aimer rien était bien un peu, et beaucoup même, la devise de Fontenelle, ce contemporain, cet ami de M<sup>me</sup> de Lambert. Il était aussi l'ami de M<sup>me</sup> de Tencin, femme de lettres spirituelle. Ce précurseur de Voltaire dînait tous les jours chez elle et, apprenant la mort de son amie dans la rue, il en exprimait son chagrin en ces termes : « Eh bien ! j'irai dîner chez M<sup>me</sup> Geoffrin. »

Non ! l'admiration, et même cette admiration émue qu'on nomme l'enthousiasme, est un sentiment qui élève, honore, agrandit l'être humain. Admirer tout ce qui est beau, grand et bien sera toujours le partage des âmes nobles et des esprits vraiment cultivés. L'égoïste et l'homme matériel seuls ignorent la jouissance intime que donne l'enthousiasme. Les effets heureux de cette disposition de l'âme pour le bonheur d'un pays et la gloire de l'humanité ont été admirablement décrits par une femme de plus de talent et de cœur que M<sup>me</sup> de Lambert; c'est M<sup>me</sup> de Staël dont on peut lire les deux beaux

chapitres qu'elle a consacrés à l'analyse de l'enthousiasme dans nos livres sur l'Allemagne.

Pour réconcilier un peu les esprits généreux avec M<sup>me</sup> de Lambert, je citerai, en prenant congé d'elle et de son livre, ces nobles paroles qui sont de l'amie de Fénélon plutôt que de celle de Fontenelle : « Accoutumez-vous à avoir de la bonté et de l'humanité pour vos » domestiques. Un ancien dit qu'il faut les regarder comme des amis » malheureux. » Plus loin elle en donne cette raison qui rompt évidemment avec les traditions du grand règne et décèle déjà l'esprit du XVIII<sup>e</sup> siècle : *le service étant établi contre l'égalité naturelle des hommes, il faut l'adoucir.*

Il est assez curieux de voir bien avant que J.-J. Rousseau eût écrit sur l'égalité naturelle, ce principe proclamé dans les ouvrages d'une dame, et d'une grande dame encore de la cour de Louis XIV.

Alex. DAGUET.

---

### Conséquences de la réélection périodique des instituteurs.

On se rappelle peut-être ce que nous disions des tristes résultats de la réélection périodique, au point de vue surtout de la facilité qu'elle donne aux ennemis politiques ou personnels et aux intrigants de nuire à l'instituteur dans un moment donné. Le canton de Soleure en a fourni un exemple ce printemps, où environ 50 à 60 instituteurs étaient en réélection. L'instituteur Studer, de Gunzgen, qui avait 25 ans de service, a été mis de côté, uniquement parce qu'il appartenait au parti gouvernemental et que la commune est au contraire de l'opposition. M. Studer, peu de temps auparavant encore, possédait à un si haut degré la confiance de ses concitoyens, qu'il avait été proposé pour la place de juge au tribunal de district. Dans une autre commune, celle de Schnottwyl, la même injustice a été commise. Un instituteur capable, conscientieux et dévoué, M. Leibundgut, n'a pas été réélu. Aussi le départ de cet homme de bien est-il un sujet de chagrin pour beaucoup de parents et pour les enfants. Le jour de la clôture, lorsque l'instituteur prit congé de l'école, tous les enfants fondirent en larmes.

Le *Berner-Schulblatt* nous apprend que la conférence d'Olten et de Gösgen a décidé de donner aux instituteurs injustement éliminés une marque de sa sympathie, et de déclarer en même temps qu'elle espère que, personne ne se présentera pour remplacer les victimes de l'op-

pression d'une majorité politique. Accepter dans une telle occurrence, serait un acte de mauvais collègue, indigne d'un homme loyal.

La *Schweizerische-Lehrer-Zeitung*, en rapportant ces faits, estime au contraire qu'il ne faut pas interdire à un instituteur l'accès à la place d'instituteur à Gunzgen et à Schnottwyl. « Ce qui s'est passé est regrettable ; mais c'est le droit de la démocratie. » La *Schweizerische-Lehrer-Zeitung* avoue cependant que dans des temps aussi critiques que ceux où vit le Corps enseignant, un peu d'esprit de Corps est bien à sa place et qu'il ne faut pas se contenter de fraterniser dans les fêtes et de se donner des poignées de mains stériles. Les 7,000 instituteurs que compte la Suisse peuvent être de quelque poids dans la balance. Sur ce dernier point nous sommes tout-à-fait d'accord avec la *Lehrer-Zeitung*. Mais quant à la démocratie, tout en la respectant et parce qu'on la respecte et qu'on la veut respectable, il est permis de travailler à l'éclairer et à la rectifier ; car la démocratie sans les lumières est non-seulement une chimère, comme le dit la médaille frappée en mémoire du nouveau Collège de Neuchâtel, mais elle est le pire des gouvernements, parce qu'au lieu d'un tyran, peut-être éclairé et en tous cas responsable, il y en a 1,000 qui ne sont ni lettrés, ni responsables.

---

### CORRESPONDANCE.

Des bords du lac de Morat, 4 aout.

A vous dire la vérité, nous sommes un peu déconfits du petit nombre de *régents* qui ont pris part à la conférence cantonale de Morat. Je parle de régents, car de professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur, il n'est plus guère question dans nos fêtes. Ceux qui s'y intéressaient sont partis pour la plupart. Nous avons peut-être eu aussi le tort de ne songer pour la présidence qu'à des instituteurs primaires ; car si on veut l'union de tout le Corps enseignant, il ne faut pas exclure justement les hommes les plus instruits. C'est à quoi on a eu égard dans la composition du Comité pour l'année prochaine. Un maître de l'enseignement secondaire, connu par son dévouement et ses talents, M. Majeux, a été nommé président du Comité composé de MM. Bise, maître à l'Ecole normale d'Hauterive, Chaney, Georges Daguet, instituteurs primaires aux écoles communales, et Simonet, instituteur à l'asile des orphelins et qui présidait la réunion d'Estavayer en 1868. A Morat donc, le 19, nous n'étions que 34 au lieu de 80 qu'on était à Estavayer en 1868 et de 120 qui componaient la réunion de Bulle l'année dernière. La politique sé-

paratiste d'une partie de nos gens y était pour quelque chose. Beaucoup de régents ont craints de se compromettre en venant siéger parmi nous. Le *Journal de Fribourg* dit même qu'il avait été question en haut lieu de conseiller aux instituteurs une abstention générale. La Direction de l'instruction publique a eu la prudence de ne pas céder aux suggestions de cette nature.

Le *Journal de Fribourg* dit que la perspective d'une absence de trois jours a pu aussi arrêter ceux qui comptaient se rendre au congrès de Neuchâtel.

Notre réunion n'a pas laissé d'offrir de l'intérêt. M. Biolley, du Vully, le frère de celui qui a présidé votre Comité-directeur, dirigeait notre assemblée et a fait un discours, généralement approuvé. Des lectures intéressantes ont eu lieu. M. Genilloud, professeur à Romont, a lu un rapport concernant la question suivante : « En quoi la position » sociale de l'instituteur dépend-elle de lui-même ? » Cette question avait fait l'objet de deux mémoires français et d'un mémoire allemand, dont les conclusions sont que la position de l'instituteur est en partie le résultat de sa valeur propre, de ses qualités morales, de son caractère, de la considération que lui procurent ses services et ses vertus. Mais en partie aussi cette position dépend du milieu favorable ou défavorable dans lequel se trouve le régent. Or, ce milieu n'est pas propice dans le canton pour deux raisons principales : l'organisation défectueuse de l'Ecole normale et la position financière du régent que le Grand-Conseil croit avoir sensiblement améliorée en portant le maximum du traitement d'un instituteur rural à 800 francs. Quant à l'Ecole normale, on n'a parlé que du nombre d'années qu'il conviendrait d'y passer pour devenir un régent capable. Il y aurait bien d'autres choses à dire sur ce point et sur la tendance par trop empirique ou mécanique donné à certains enseignements. Mais à quoi bon. On trouve déjà de trop ce qui est.

Une autre question très-intéressante a été traitée dans notre réunion de Morat : *Quels sont les avantages et les inconvénients des Expositions scolaires*. Cette question avait été traitée surtout par nous, les instituteurs allemands et dans un sens peu favorable à cette institution que nous ne pouvons croire utile à la pédagogie. Quelques-uns cependant pensaient qu'en les rendant plus rares et en y comprenant les exercices de langue et de calcul on pourrait les conserver. Le vœu a été émis aussi qu'on séparât l'Exposition du Collège de celle des Ecoles primaires qu'elle écrase. L'assemblée se prononce pour qu'une démarche soit faite dans ce sens auprès des autorités compétentes. Subsidiairement l'assemblée vote l'abolition des Expositions scolaires, si on ne peut faire droit à ces *desiderata* des expositions actuelles.

Il me semble que l'assemblée eût mieux fait de s'en tenir purement et simplement à cette dernière proposition et cela pour un motif qu'on n'a pas fait ressortir convenablement : le charlatanisme des expositions actuelles.

Il me semble, Monsieur le Rédacteur, vous avoir entendu parler dans ce sens lorsque vous aviez été appelé à faire partie du jury pour la première Exposition scolaire qui ait eu lieu à Fribourg. Vous parliez aussi du tort fait aux branches essentielles (1).

La prochaine assemblée est fixée à Fribourg et alternera avec le congrès de la Suisse romande.

Les instituteurs qui appréhendaient de se rendre à Morat auront pu se convaincre, par la réception qui leur a été faite, que notre petite ville n'a pas cessé d'être hospitalière à l'éducation publique et aux réunions utiles.

On a remarqué parmi les étrangers à la Société, M. Soussens, français, établi dans notre canton et attaché à la rédaction de *l'Ami du Peuple*, qu'il signe comme éditeur responsable. L. H.

---

## NÉCROLOGIE.

### Giacomo Perruchi.

Il y a quelques mois notre bien aimé et éloquent chanoine Ghiringhelli prononçait sur une tombe de nobles et touchantes paroles : « Frères, » disait-il dans cet idiôme sonore et coloré qui a le privilége de faire « battre nos cœurs, en caressant nos oreilles, Frères, nous sommes venus, nous tous amis de l'éducation, pour payer un tribut d'admiration » et d'estime aux vertus d'un grand citoyen, à Giacomo Perruchi, martyr de sa foi inébranlable dans le progrès de l'humanité, de son dévouement aux institutions républicaines, à Giacomo Perruchi, champion et vengeur de l'honneur de la patrie contre les exigences de l'étranger, à Giacomo Perruchi, éducateur qui a bien mérité du peuple, prêtre vraiment chrétien, patriote héroïque.

» Pour moi, qui ai chéri cet homme dès les bancs de l'école, j'ai eu le bonheur de connaître sa belle âme, qu'une modestie profonde l'empêchait de manifester au dehors. »

Après cet exorde émouvant, l'orateur retraca la carrière de Perruchi, commencée humblement dans la commune de Stabbio, dont l'école faisait ses délices, pleine d'éclat à l'Ecole normale et à la tête du Collège

(1) Nous aurons prochainement l'occasion de nous prononcer sur les expositions scolaires. Nous ajournons à ce moment l'explication que sollicite notre honorable correspondant.

de Pollegio, dont l'existence était menacée par les luttes ardues de l'Etat et de l'archevêque de Milan, à la juridiction duquel ressortait une partie du Tessin. La restauration de ce collège fut l'œuvre du recteur Perruchi. Le Tessin lui doit encore d'avoir ramené la tradition du beau langage au Gymnase de Lugano et d'avoir concouru à la fondation de la Société des Amis de l'Education populaire ou *Démopédeutique*, comme on la nomme des deux côtés du Cenere.

Aux hommages rendus à Perruchi par son ami et collègue Ghiringhelli, la Société *Démopédeutique* a aussi voulu joindre le sien par l'organe de son président, M. l'avocat Bruni.

Le prévôt Perruchi a légué par testament à la Société des secours mutuels du Tessin la somme de 500 fr., 500 fr. encore à la nouvelle école de Saint-Pierre, près Stabbio, 100 autres francs à la Société de chant de Stabbio.



### Poésies de l'enfance.

La Pensée maternelle a publié en anglais une petite poésie, dont nous donnons tant bien que mal le sens à nos lecteurs et en vile prose encore.

#### MON BON A RIEN.

A quoi êtes-vous bon, mon brave petit homme ?

Répondez moi à cette question, si vous pouvez,

Vous, avec vos doigts aussi blancs que ceux d'une nonne,

Vous, avec vos boucles de cheveux aussi brillantes que le soleil ;

Tout le jour se passe à des petits riens de votre invention,

Dans toutes les méchancetés et les espiégleries on vous retrouve,

A quoi êtes-vous bon ? réfléchissez-y bien.

Mais voici que sur le tapis, de chers petits pieds

Viennent sans bruit grimper sur ma chaise ;

Deux yeux joyeux resplendissant de joie et de malice,

Me contemplent sous leurs cils.

Deux petites mains pressent doucement mon visage

Puis me tiennent étroitement serrée dans un tendre embrassement.

Puis deux lèvres roses me donnent cette réponse du cœur :

Bon à t'aimer, maman, bon à t'aimer !

## Partie pratique.

DICTÉE.

### *Eloge de Washington.*

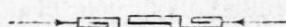
Washington est encore aujourd’hui le plus grand de tous les capitaines qu’a vus naître l’Amérique, et l’un des plus nobles et des plus dévoués citoyens qu’elle ait produits. Qui pourrait dire toutes les peines que lui a coûtées l’affranchissement de sa patrie ? Sa fortune, son repos, son sang même, on les lui a vu prodiguer avec un dévouement admirable. Jamais le peu de sympathie qu’il avait trouvé chez les siens pour la liberté n’a été capable de le décourager. De toutes ses vertus, quelques belles qu’elles fussent, sa modération est la plus frappante. Tout autre fut resté maître d’un pouvoir où l’avaient porté l’amour et la reconnaissance de ses concitoyens. Quant à lui, nouveau Cincinnatus, il s’est remis à la charrue, donnant ainsi l’exemple des vertus patriarciales. Dors en paix, ô toi à qui auraient dû ressembler, pour le bonheur des hommes, la plupart de ceux qui se sont fait donner le nom de grands.

Cette dictée a été faite, à l’examen du 1<sup>er</sup> avril 1870, dans la classe des garçons de Peseux, dirigée par M. Justin Grisel. La moyenne a été excellente. L’exemple que nous avons sous les yeux, signé d’un enfant de 11 ans 6 mois, ne contient que deux fautes : *vus prodiguer*, au de *vu* et *sympatlie* au lieu de *sympathie*.

### PROBLÈMES.

1<sup>o</sup> Un cône a 20 pouces de surface latérale et six pouces de hauteur. On demande : 1<sup>o</sup> de trouver le rayon de sa base et son volume ; 2<sup>o</sup> de le partager en trois parties équivalentes par deux plans parallèles à la base. (X à E.)

2<sup>e</sup> On a deux lingots d’argent allié de cuivre ; le premier au titre de 0,915 pèse 946 grammes de plus que le second, dont le titre est 0,896. La différence de leur valeur est 875 fr. Combien pèsent-ils chacun ? On sait que le prix du kilogramme d’argent pur est de fr. 222,22 et l’on suppose la valeur du cuivre comparativement nulle.  
(F. MAILLARD).



## CHRONIQUE SCOLAIRE.

CONFÉDÉRATION. — Les professeurs de gymnase ont depuis 10 ans leur société à part, qui se réunit chaque année dans une autre ville. La dixième assemblée s’est tenue à Berne l’année dernière, sous la présidence du Dr Tobler. Elle a réuni 49 professeurs bernois et 19 professeurs d’autres cantons.

Cette société a déjà publié deux cahiers de ses délibérations. Le second qui a paru cette année chez Sauerländer renferme l’historique des gymnases d’Aarau, Altorf, Berne, Coire, Einsiedlen, Fraueafeld, Saint-Maurice, Neuchâtel, Porren-

truy, Schaffouse, Zurich et Winterthour. L'assemblée de Berne a été marquée par une nouvelle lutte des langues anciennes et modernes. C'est le *dada* éternel des philologues et linguistes. Ne pourrait-on pas vivre et laisser vivre, sans agiter des questions de préséance, de supériorité exagérée? Tout en étant grand partisan des langues anciennes, de l'étude du grec en particulier, qui sera toujours la mère de la civilisation, on ne peut s'empêcher de souscrire aux paroles suivantes du *Sonntagpost de Berne*, (n° 27): « si les études classiques ne veulent pas être un beau jour jetées aux quatre vents par l'esprit utilitaire du siècle, il faut qu'elles se plient aux exigences du temps, qu'elles évitent les minuties et les superfétations, qu'elles renoncent aux détails fastidieux et soporifiques, et qu'à la domination exclusive, à la royaute des langues anciennes, elles substituent une république où langues anciennes et langues modernes, sciences exactes et antiquités classiques puissent vivre en sœurs et sur le pied d'égalité. »

ZURICH. — L'école cantonale compte deux sections, le gymnase qui a 7 classes et la classe industrielle qui en a 4. Le nombre des élèves est de 348, dont 206 élèves du gymnase et 142 élèves industriels. 298 de ces jeunes gens sont zuricois, 18 appartiennent à la Suisse et 32 à l'étranger. 272 habitent au sein de leurs familles, 76 seulement sont en pension. Le gymnase a son Recteur spécial en M. le Dr Frey, l'école industrielle le sien en M. Hofmeister. Chacune de ces Sections a sa Commission spéciale et va son chemin particulier. Il n'y a de commun que le chant, la gymnastique et les exercices militaires. Et comme les deux Sections sont placées dans le même bâtiment, il en résulte aussi une certaine uniformité dans la discipline, les vacances.

Dans le gymnase, le cours de grec n'est pas obligatoire. Il est cependant suivi par 58 élèves sur 70 qui composent la classe supérieure. Le Français, en revanche, n'est suivi que de 18 élèves. La classe supérieure a un cours de logique. Winterthour, la rivale *en herbe* de Zurich a aussi un gymnase et une école industrielle, le premier de 77 élèves, en 7 classes, la seconde de 117 en 6 classes. On y trouve en outre une classe moyenne de 28 élèves en 3 classes. Le gymnase et l'école industrielle réunis ont un recteur commun, M. Dändliker. Le programme de ces établissements est calqué sur ceux de Zurich, on y enseigne aussi la logique ; sur 77 élèves du cours supérieur, 57 suivent le grec. (*Schweizerische Lehrerzeitung*).

SCHAFFOUSE. — La conférence cantonale des instituteurs, réunie le 7 juillet, s'est occupée de la gratuité de l'instruction primaire et de l'enseignement obligatoire de la gymnastique.

L'assemblée s'est prononcée pour la gratuité avec cette réserve, toutefois, qu'on maintienne la rétribution scolaire là où la gratuité nécessiterait l'établissement d'un impôt particulier. L'assemblée estime qu'il n'y a aucune différence à faire entre les bourgeois et les simples domiciliés, en ce qui concerne la rétribution scolaire.

La gymnastique, en revanche, n'a été déclarée obligatoire que pour les gymnases et les écoles réales; pour les écoles élémentaires, elle ne doit être que faculta-

tive. Il est à désirer qu'un cours de gymnastique soit donné aux frais de l'Etat à une partie du Corps enseignant.

SAINT-GALL. — Le 5 juillet, 200 instituteurs de ce canton étaient réunis en conférence générale à Wattwyl, sous la présidence de M. le chef d'école, Schelling. On s'est occupé des livres élémentaires de Scherz et de la question du programme de l'enseignement élémentaire qu'il a été résolu de réduire. **LE CONSEIL D'EDUCATION SERA PRIÉ DE NOMMER UNE COMMISSION, COMPOSÉE D'HOMMES D'ÉCOLE ET CHARGÉE DE RÉVISER CE PROGRAMME DANS LE SENS D'UNE RÉDUCTION.** L'idée pédagogique fait son chemin en dépit des esprits encore assez nombreux qui confondent le progrès de l'enseignement avec la multiplicité des objets d'enseignement. Il y a plus de 20 ans que nous réclamons cette concentration.

BERNE. — Le Conseil d'éducation a nommé une Commission pour la révision du plan d'enseignement obligatoire dans les écoles primaires, et pour le mettre en harmonie avec les exigences de la nouvelle loi. La Commission se compose de 7 membres : MM. Ruegg, Grütter, Friche et Reverchon, Directeurs des écoles normales, MM. Fromaigeat et König, inspecteurs des écoles, M. Perroulaz, curé catholique à Berne, (l'ancien aumônier de l'école cantonale de Fribourg). La Commission a commencé ses opérations et a désigné M. Ruegg pour son rédacteur. La Commune de Bechigen a par décision *unanime* décidé d'élever le traitement de son instituteur de la classe primaire supérieure de 280 fr. à 550. C'est un saut considérable ; mais il faut avouer que le traitement antérieur était bien bas. Aussi la Commune en question ne trouvait que les instituteurs les moins capables. On parle de progrès et on paie beaucoup moins, même dans des cantons qui se disent avancés, un instituteur qu'un gendarme.

BALE. — Voici un sommaire des dépenses que fait cet Etat suisse de 48000 âmes pour l'instruction publique : *Université*, 109,072 fr. ; *Pædagogium*, 7,802 fr. ; *Ecole professionnelle*, 19,077 fr. 33 c. ; *Gymnase*, (pour les langues anciennes), 83,191 fr. ; *Ecole réale*, 31,592 fr. 57 c. ; *Ecole générale*, pour les filles, 36,437 fr. 82 c. ; *Ecoles communales* des garçons, 32,781 fr. 86 c. ; *Ecole communale* des filles, 49,132 fr. ; *Ecole rurale*, 14,216 fr. 75. Total des dépenses (non compris ce qui concerne les bâtiments), 448,348 fr. 91 c. Il faut en déduire la finance payée par les élèves, 73,779 fr. 75 c. ; plus la somme de 4,525 fr. payés pour le loyer des maisons d'instituteurs et une allocation de la ville, de 7,050 fr., ce qui réduit les dépenses de l'Etat à 362,694 fr. 16 c. Dans ce total ne sont pas compris 180,890 fr. alloués comme pension aux instituteurs retraités. Les dépenses pour l'instruction publique forment ainsi le tiers des dépenses totales de l'Etat évaluées à 1,500,000 fr. Les dépenses pour le militaire, en revanche, ne vont qu'à 100,000 fr. Il est à remarquer que ces dépenses sont couvertes en très grande partie au moyen de contributions directes. Dans la statistique qu'on vient de lire, il n'est pas parlé de la Maison d'orphelins à laquelle l'Etat fournit 100,000 fr. par an, l'école des pauvres, les écoles entretenues par la Société d'utilité publique, école de fabrique,

école de dessin et de modelage, école de *natation*, les écoles enfantines au nombre de 9 entretenues par le collège des pauvres, 9 écoles du dimanche pour les filles, l'école de veillées des garçons de Saint-Lucas, etc. Il n'est pas question non plus de l'école catholique qui compte 700 enfants.

BELGIQUE. — *L'Education populaire*, revue bi-mensuelle comme la nôtre, à la fois pédagogique, littéraire, politique, paraissant à Bruxelles, nous apprend qu'une réunion d'instituteurs, tenue au mois de mai dernier, dans cette capitale, a rédigé un projet de loi, qui sera présenté au gouvernement. Voici quelques-uns des articles de ce projet auquel *l'Education populaire* ne trouve qu'un défaut, c'est celui d'être basé sur des principes trop larges et trop démocratiques, pour être favorablement accueilli par la majorité des représentants : L'instruction est obligatoire et gratuite. — Il y aura autant d'écoles normales que l'exigent les besoins de l'enseignement. Les branches d'enseignement sont la langue maternelle (lecture, écriture, rédaction), le calcul ; les droits et les devoirs du citoyen ; l'histoire de la Belgique, les principales notions de géographie générale et de celle du pays spécialement ; les notions essentielles de l'histoire naturelle ; le dessin, la gymnastique, la musique ; en outre, pour les filles, les travaux manuels. — Il y aura un inspecteur par canton. Il y aura des inspecteurs supérieurs et un inspecteur en chef. — Les frais de l'instruction primaire sont à la charge des Communes. L'Etat seul est responsable envers l'instituteur. Le traitement minimum de l'instituteur de la dernière catégorie sera de 1500 fr. Le traitement minimum de l'instituteur de la première catégorie est de 2500 fr. — L'instituteur a droit à une pension. — Le Conseil communal pourra suspendre l'instituteur pour un terme qui n'excédera pas trois mois. Le gouvernement pourra d'office suspendre ou révoquer un instituteur communal en prenant l'avis des instituteurs, le Conseil communal et l'instituteur entendus.

L'instituteur a le droit d'exiger une enquête sur les faits qui ont motivé sa position. Le Comité d'enquête sera composé de dix membres, dont la moitié sera nommée par l'instituteur en cause.

*L'Education populaire* se prononce pour la réforme orthographique et fait honneur à la Suisse française de l'initiative qu'elle a prise. « Ce fut un Français, ancien professeur à l'Académie de Lausanne, M. Raoux, membre de l'institut genevois et auteur de divers ouvrages sur la réforme éducative et sociale qui attacha le grelot de la réforme orthographique en 1865. » En 1867, on vit paraître à Neuchâtel un *Almanac phonographique*. Mais la publication des *observations sur la langue française* de M. Firmin Didot, ont donné une toute nouvelle face à la réforme projetée en la circonscrivant à quelques points essentiels, consistant en huit modifications orthographiques, portées plus tard à treize. A ce moment, la *Phonographie* devient *Néographie* (1869). M. Raoux et l'institut genevois qui avait accepté la néographie s'entendirent avec M. Didot et M. Amiel, professeur à l'Aca-

démie de Genève, qui a fait un rapport très remarquable à la Section de littérature de l'institut genevois.

*Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.*

## Announces.

La Commission d'éducation du LOCLE met au concours les deux postes suivants :

1<sup>o</sup> Le poste de maîtresse de la 6<sup>me</sup> classe de filles (enfantine). Obligations : 30 heures de leçons par semaine ; appointements : 700 francs ; entrée en fonctions au commencement de septembre.

2<sup>o</sup> Le poste nouvellement créé de maître auxiliaire à l'école industrielle. Ce maître qui devra être trente heures de leçons par semaine à la disposition de la Commission, aura à donner diverses leçons, surtout des leçons de mathématiques élémentaires. Ses appointements seront de 2,200 francs. Les aspirants à ce poste devront être porteurs du brevet de premier degré pour l'enseignement primaire, et, s'il est possible, du brevet spécial pour l'enseigne de l'arithmétique et de la comptabilité. L'entrée en fonctions aura lieu au commencement de septembre.

Les aspirants et les aspirantes à ces postes sont invités à envoyer leurs papiers à M. P.-E. BARBEZAT, directeur du collège, jusqu'au 25 août.

*Vient de paraître :*

## A LA LIBRAIRIE J. SANDOZ, A NEUCHATEL,

**Petite géographie illustrée du premier âge**, à l'usage des écoles primaires et des familles. Présentée sous la forme d'entretien, par *E. Cortambert*, et appropriée à l'enseignement dans les écoles de la Suisse, par *C. Ayer*, professeur. Un charmant petit volume, relié en toile gauffrée. Prix 80 cent.

Ce petit manuel, unique dans son genre jusqu'ici, se recommande spécialement aux écoles de la Suisse romande.

## Avis de concours.

Un concours est ouvert à Vevey, pour repourvoir la place de l'*instituteur de français et d'histoire* au collège et à l'école supérieure des filles.

Fonctions : 30 heures de leçons par semaine ; traitement annuel : 2,500 francs. — Il pourra toujours y avoir échange des leçons suivant les besoins, entre les instituteurs. — S'inscrire, jusqu'au 2 septembre, auprès de M. le docteur Guisau, président de la Commission des écoles, en envoyant les papiers et certificats au moins une semaine à l'avance.

L'examen est fixé au vendredi 9 septembre, à 8 heures du matin, au collège.

LA MUNICIPALITÉ DE VEVEY met au concours les deux places suivantes, devenues vacantes par la démission du titulaire :

1<sup>o</sup> Celle de *Maitre de chant* au Collège et à l'Ecole supérieure ; traitement, fr. 800 par an ; maximum des leçons, 12 par semaine.

2<sup>o</sup> Celle de *Chantre au Culte public* ; traitement, fr. 232 par an.

Ces deux places pourront être desservies par la même personne, moyennant le consentement du Conseil de paroisse.

L'examen aura lieu le lundi 29 août, à 8 heures du matin, au Collège.

S'inscrire 15 jours à l'avance au Greffe municipal, ou auprès de M. le Président de la Commission des Écoles, qui fournira les renseignements désirables.